

7 quai d'Anjou
75004 Paris
Tél. : 01 43 25 43 50
contact@boulangerie75.org

 @boulangersparis

 @boulangersdugrandparis

 @boulangers-du-grandparis



Le Syndicat des Boulangers
du Grand Paris a pour mission
de **défendre**
les intérêts de ses adhérents,
de **représenter**
la profession et
de **promouvoir**
ses métiers et ses valeurs.

Adhérer au Syndicat, c'est :

Être *représenté*

Les élus vous représentent auprès des chambres consulaires, des organismes sociaux (Urssaf, Carsat, Cramif...), des prudhommes, des collectivités locales (mairie, département, région) pour **défendre les intérêts de votre profession**.

Être *accompagné*

Bénéficier au quotidien de conseils personnalisés de nos permanents et de nos juristes dans tous les domaines relatifs à la boulangerie-pâtisserie, par téléphone, par mail ou sur rendez-vous, dans la gestion sociale de son entreprise, dans le cadre d'un renouvellement de bail commercial ou pour toute nouvelle réglementation.

Accéder aux accords de négociation d'achats groupés en énergie

avec des contrats sécurisés permettant de réaliser des économies substantielles.

Être *informé*

Le Syndicat multiplie les canaux de diffusion pour vous informer au mieux : les magazines *La Boulangerie Française* et *Les Nouvelles de la Boulangerie-Pâtisserie*, le site internet www.boulangersdugrandparis.com, le guide pratique et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn).

Promouvoir le métier

Le Syndicat organise régulièrement des **événements** qui mettent en avant l'expertise, la diversité et le dynamisme des chefs d'entreprise : les concours de pain, viennoiserie et pâtisserie, la Fête du pain... Un fournil et un laboratoire de pâtisserie accueillent des **sessions de formation** destinées à diversifier les compétences en fabrication et en vente.

Bénéficier d'une **protection juridique**

Le syndicat vous propose une protection juridique de groupe à un **tarif préférentiel**.

Accéder à la plateforme « **job de boulange** »

Déposer des offres d'emplois et d'apprentissage et recevoir des CV qualifiés sur <https://jobdeboulange.fr/>



Représenter



Informier



Protéger



Accompagner



Promouvoir le métier



Recruter

Forfait annuel comprenant la protection juridique :

253 €
+ 100 € par actif

Si vous avez plus de 5 établissements, forfait annuel total :

**753 €*
par entreprise**

Votre adhésion (déductible à 25% du bénéfice imposable) est la condition indispensable à la bonne défense de vos intérêts et à la qualité des services qui sont mis à votre disposition.

*sous réserve de faire adhérer toutes ses entreprises.